# Conseil municipal. Possibilité de poser une question orale par un conseiller

## Revue - Vie Communale

### Source - JO AN - JO Sénat

Le règlement intérieur d'un conseil municipal ou à défaut une délibération peut contraindre, dans un délai raisonnable, le dépôt préalable des questions orales au maire. Si aucune précision n'est apportée par un de ces actes, il apparaît qu'une question orale peut être posée le jour même de la séance publique par un conseiller municipal (

*JO*

Sénat, 04.06.2020, question n° 16423, p. 2536).